



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE  
CABINET DU PRESIDENT



Kinshasa, le 20 MAR 2023

N° 68 /CSM/J/D7/BZ/2023



## TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat .(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents)
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- ✓ Monsieur le Ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des Sceaux
- Monsieur le Ministre des Finances
- Monsieur le Secrétaire Général au Budget.
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Paie. (Tous) à KINSHASA/GOMBE.

### Objet :

Mécanisation des Magistrats réhabilités et des 2.500 nouveaux Magistrats.

A Monsieur le Ministre d'Etat  
Ministre du Budget  
à KINSHASA/GOMBE

Monsieur le Ministre d'Etat ,

Je viens par la présente solliciter auprès de votre autorité l'objet repris en concerne.

En effet, pour concrétiser les recommandations de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, je vous saurais gré d'instruire vos services compétents de procéder dès le mois d'avril 2023 , à la mécanisation des magistrats réhabilités par les Ordonnances d'Organisation Judiciaire du 30 juillet 2022 et du premier lot des 2.500 magistrats recrutés à la suite du concours organisé en date du 09 octobre 2022.

Tout en espérant que cette requête retiendra votre particulière attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président du Conseil Supérieur  
de la Magistrature  
  
Dieudonné KAMULETA BADIBANGA  
Président de la Cour Constitutionnelle